

Jour de séance 53

le mardi 12 juin 2012

13 h

Prière.

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de l'Association des éleveurs du cerf de Virginie du Nouveau-Brunswick, qui réclame la démission de l'hon. M. Northrup et du biologiste Mike Sullivan. (Pétition 92.)

M. S. Graham (Kent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre le projet de changements de l'assurance-emploi. (Pétition 93.)

Il est unanimement convenu de permettre à l'hon. M^{me} Stultz de faire une longue déclaration de ministre.

M. Arseneault donne avis de motion 70 portant que, le jeudi 21 juin 2012, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, quel que soit le support, échangée depuis septembre 2010 entre le ministère du Développement social, le bureau du vérificateur général et tout autre ministère ou organisme provincial et le Village Nursing Home, à Campbellton.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, étudie la motion 67 puis se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 61, 63 et 68.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 61, *Loi sur la prestation de services régionaux*, l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant troisième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 61, *Loi sur la prestation de services régionaux*, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais que l'ordre portant troisième lecture soit révoqué et que le projet de loi soit renvoyé de nouveau au Comité plénier. »

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

66, Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif;

67, Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Conformément à l'avis de motion 67, M. B. Macdonald, appuyé par M. Urquhart, propose ce qui suit :

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont servi dans les forces armées et la marine marchande et ont fait le sacrifice suprême en temps de paix et de guerre ;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont servi et sont mortes dans l'exercice de leurs fonctions de pompiers, d'agents de police, d'agents de la paix et de premiers intervenants, ainsi que d'autres au service du public en périodes de crise ;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick travaillant à bâtir la province ont servi et sont mortes dans des situations dangereuses en s'efforçant de faire de la province un endroit magnifique ;

attendu que, grâce aux efforts des unités de motocyclistes des anciens combattants de l'Armée du Canada (CAV), d'autres provinces dans l'ensemble du Canada ont dédié des routes en l'honneur de ceux et celles qui ont sacrifié leur vie dans l'exercice de leurs fonctions ;

attendu que le 2^e CAV a travaillé avec le gouvernement et d'autres groupes d'anciens combattants en faveur d'une telle initiative ici, au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exprime son appui à l'initiative visant à désigner « Autoroute des héros » la route 2, la Transcanadienne au Nouveau-Brunswick, afin d'honorer la mémoire des personnes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. la motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Il est unanimement convenu de révoquer l'amendement du paragraphe 10(1) du projet de loi 61, *Loi sur la prestation de services régionaux*, amendement que le Comité plénier a adopté le 8 juin 2012.

Après un certain laps de temps, M. McLean assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue à 17 h 49, reprend à 18 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

63, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;

68, *Loi abrogeant la Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants avec des amendements :

61, *Loi sur la prestation de services régionaux*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h 23.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

états de divulgation publique des parlementaires
à l'Assemblée législative pour 2010 et 2011

(12 juin 2012).

